

PLAN
REGLEMENTAIRE
A5
Zonage et dispositifs pré-opérationnels
EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE
BRUNEMBERT

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
ARRÊT DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019
(seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ome)



Information :
En plus des dispositions représentées au Plan réglementaire A, il est nécessaire de consulter les Plans réglementaires B et C. Notamment, la commune se situe dans le périmètre du PPRI de la Liane en cours d'élaboration et dont les aléas sont représentés sur le plan C.

Légende :

ZONAGE (art.L151-9 du CU)

-  Zones urbaines
-  Zones à urbaniser
-  Zones naturelles et forestières
-  Zones agricoles

SITE PROJET

-  Habitat (voir les orientations d'aménagement et programmation pour le site indiqué)

AUTRES PRESCRIPTIONS

-  Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain...) ou non aedificandi
-  Espace inconstructible et limite d'implantation des constructions en application des dispositions de l'article L. 111-6 du CU

HABILLAGE CADASTRE / FOND DE PLAN

-  Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
-  Exploitation
-  Périmètre 100 m exploitation agricole
-  Surface en eau
-  Cours d'eau (rivière, fleuve)
-  Bâtiment
-  Cimetière
-  Parcellaire
-  Limite de commune

